

Syngenta France SAS

1 avenue des Près  
CS 10537  
78286 Guyancourt cedex  
Tel: +33 1 39 42 20 00  
Fax: +33 1 39 42 21 88

[www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr)

Contact médias:

Glaïeul Mamaghani  
Responsable communication externe  
+33 1 39 42 20 96  
**+33 6 43 45 79 08**



communiqué de presse

Guyancourt, le 25 août 2016

## Fongicides céréales : homologation d'ELATUS™ PLUS L'Innovation fongicide SDHI' Syngenta à base de SOLATENOL™

- le nouveau standard technique
- le spectre d'efficacité le plus complet sur les maladies foliaires majeures des principales céréales

Syngenta France lance sa première solution SDHI en fongicides céréales efficace sur les maladies foliaires. La France est le premier pays d'Europe à homologuer cette spécialité sur céréales. **ELATUS PLUS est composé de 100 g/l de SOLATENOL™** (benzovindiflupyr), nouveau SDHI issu de la recherche Syngenta et reconnu pour avoir le plus large spectre d'efficacité sur les maladies des céréales.

**ELATUS PLUS** est homologué à la dose de 0,75 L/ha sur :

- Blés et épeautre contre septorioses et rouilles
- Triticale contre septorioses, rouilles et rhynchosporiose
- Seigles contre rhynchosporiose et rouilles
- Orges contre helminthosporiose, rhynchosporiose, ramulariose et rouilles
- Avoines contre rouille couronnée
- Graminées fourragères et à gazons porte-graines contre rouilles et maladies des taches foliaires

**Son excellente efficacité combinée à une distribution uniforme et à une très forte affinité pour les tissus des feuilles confèrent à ELATUS PLUS une très longue durée d'action pour des feuilles vertes plus longtemps et plus de rendement.**

Ces bénéfices s'expliquent par :

- **Sa puissance**, due à sa très bonne efficacité intrinsèque et un spectre d'activité très complet.
- **Sa régularité**, dans de très nombreux essais, sur des situations maladies variées et avec différents partenaires, ELATUS PLUS a montré un haut niveau d'efficacité
- **Sa Protection Gagnante de la Feuille** de par son large spectre, sa distribution uniforme dans la feuille et sa très grande persistance d'action.

Le meilleur retour sur investissement d'ELATUS PLUS est obtenu autour de la dernière feuille étalée sur blés et à la sortie des barbes sur orges, dans le cadre d'un programme.

## Associer les SDHI pour pérenniser l'efficacité de la famille

Les carboxamides (Mode d'action SDHI) sont des molécules unisites dont le facteur de risque de développement de souches résistantes est moyen à élevé selon le FRAC (Fungicide Resistance Action Committee).

ELATUS PLUS est recommandé en association avec une large gamme de triazoles et le chlorothalonil. Cette caractéristique permet d'élargir le spectre d'efficacité d'ELATUS PLUS et de pérenniser son efficacité et celle des partenaires. La large gamme Syngenta permettra d'apporter des solutions adaptées à des situations parasitaires et agronomiques variées. Intégrer 1 SDHI par hectare et par an en préventif et en association permet de gagner en rendement et de préserver l'efficacité des fongicides.

Pour pérenniser l'efficacité de son innovation fongicide, Syngenta a conçu un nouvel emballage, plus pratique, plus sûr et plus flexible : **le S-Pac Connect**. Ce nouveau packaging bénéficie des avantages de la gamme S-Pac et d'un système S-Connect qui relie entre eux le bidon ELATUS PLUS et le bidon du produit partenaire.

**Cette nouvelle offre vient enrichir la gamme fongicide céréales Syngenta actuelle (CHEROKEE®, UNIX® MAX/KAYAK®, MARATHON®/CITADELLE®, AMISTAR®, PRIORI XTRA®/AMISTAR XTRA®) proposant aux agriculteurs un nouveau standard technique qui permet à la plante d'exprimer pleinement son potentiel pour des rendements supérieurs et une qualité préservée.**

Syngenta est une entreprise leader dans le secteur de l'agriculture qui aide à améliorer la sécurité alimentaire dans le monde en permettant à des millions d'agriculteurs de faire un meilleur usage des ressources naturelles disponibles. Par nos capacités scientifiques de premier plan et nos solutions novatrices pour les cultures, nos 28 000 collaborateurs œuvrent dans plus de 90 pays pour transformer la manière de cultiver les plantes. Nous nous engageons à prévenir la dégradation des sols, améliorer la biodiversité et revitaliser les communautés rurales. Pour en savoir plus, consultez [www.syngenta.com](http://www.syngenta.com) et [www.goodgrowthplan.com](http://www.goodgrowthplan.com). Suivez-nous sur Twitter® à l'adresse [www.twitter.com/Syngenta](https://www.twitter.com/Syngenta)

## Mentions société

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.  
RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832  
N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels  
Définitions des résistances disponibles sur [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr)

## Mentions légales

<sup>1</sup> SDHI Succinate DeHydrogenase Inhibitor

AMISTAR® - AMM N° 9600093 - Composition : 250 g/l azoxystrobine \* - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection pendant toutes les phases de mélange et de chargement. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPa1 Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant des inhibiteurs d'ubiquinones plus de 3 fois par saison de végétation. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.



AMISTAR XTRA®/ PRIORI XTRA® - AMM N° 2060115 - Composition : 200 g/l azoxystrobine \* + 80 g/l cyproconazole \* - Attention -

H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.



CHEROKEE® - AMM N° 2110177 - Composition : 375 g/l chlorothalonil \* + 50 g/l cyproconazole \* + 62.5 g/l propiconazole \* - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H332 - Nocif par inhalation. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage pendant toutes les phases d'utilisation de la préparation. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe1 Dans le cas d'applications multiples, ne pas appliquer à une dose annuelle totale supérieure à 1250 g/ha, sans dépasser 500 g/ha pour une application aux stades BBCH 31-39 et 750 g/ha pour une application à partir du stade BBCH 39. Spe1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer la préparation CHEROKEE ou toute autre préparation contenant du chlorothalonil à une dose annuelle supérieure à 750 g/ha dans le cas d'une application unique. Spe3 Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.



CITADELLE®/ MARATHON® - AMM N° 9400367 - Composition : 375 g/l chlorothalonil \* + 40 g/l cyproconazole \* - Danger - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H332 - Nocif par inhalation. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres au minimum par rapport aux points d'eau.



ELATUS™ PLUS - AMM N° 2160617 - Composition : 100 g/l benzovindiflupyr \*\* - Danger - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H332 - Nocif par inhalation. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spa1 Pour éviter le développement de résistances à la substance benzovindiflupyr, le nombre d'applications de la préparation ELATUS PLUS est limité à 1 application maximum par campagne sur blé, triticale et orge, toutes maladies confondues, du fait de la septoriose du blé et du triticale et de l'helminthosporiose de l'orge. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.



UNIX® MAX/ KAYAK ® - AMM N° 2100052 - Composition : 300 g/l cyprodinil \* - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection pendant toutes les étapes de manipulation de la préparation. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

® Marque enregistrée et \* substance active d'une société du groupe Syngenta



SOLATENOL™ est le nom de marque de la matière active benzovindiflupyr.

® Marque enregistrée, TM marque, \* substance active et \*\* substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta.

**Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez**

**<http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.**

**Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées\* : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr) (\*nouveau catalogue des usages).**

---

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.  
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

***Avertissement concernant les déclarations prospectives :***

Ce document contient des déclarations prospectives reconnaissables par l'emploi de verbes au futur et au conditionnel, ou de termes et expressions impliquant une projection dans le futur. De telles déclarations impliquent des risques et incertitudes susceptibles de déboucher sur des résultats sensiblement différents de ceux annoncés. Pour de plus amples informations sur ces risques et incertitudes ainsi que sur d'autres facteurs de risque, nous vous invitons à consulter le dossier soumis par Syngenta à la Commission des titres et des changes des États-Unis (Securities and Exchange Commission) et accessible au public. Syngenta n'a aucune obligation de mettre à jour ses déclarations prospectives de manière à refléter les résultats réels, les changements de prévisions ou d'autres facteurs. Ce document ne constitue pas une offre de vente ou d'émission, ni une invitation à vendre ou à émettre, ni un élément d'une telle offre ou invitation, ni non plus une sollicitation d'offres d'acquisition ou de souscriptions d'actions ordinaires de Syngenta AG ou Syngenta ADS, pas plus qu'il ne doit servir de fondement ou être considéré comme probant dans le cadre de quelconques contrats à cet effet.